



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 2 mars 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 23 février 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. GIRAULT, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, M. BOURDOUNE, M. DAPOIGNY, M. DEDIANNE Alain et M. GUIBERT.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD et M. CARVOYEUR.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH

N° 2023-028 : APPEL À PROJETS PASSEURS D'IMAGES – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est proposé de répondre à l'appel à projet Passeurs d'Images, dispositif national d'éducation qui permet le développement de projets culturels cinématographiques et audiovisuels hors temps scolaire et en direction des publics, prioritairement les jeunes, qui, pour des raisons sociales, géographiques ou culturelles, sont éloignés d'un environnement, d'une offre et de pratiques cinématographiques et audiovisuelles.

Le projet, porté par la ville et construit en partenariat local avec les principaux acteurs de la culture et de l'accompagnement social, permettrait à des jeunes âgés de 12 à 25 ans de s'initier aux techniques du cinéma et de cocréer le projet 2024. Le budget global s'établit à 24 100 €.

Ce projet peut bénéficier de subventions auprès de l'Etat, de la DRAC, de la CAF, de la Région Bourgogne Franche-Comté, de la Communauté de Communes Haut-Nivernais Val d'Yonne et du Conseil départemental de la Nièvre pour un montant total de 8 500 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité (2 contre),

- DECIDE de répondre à l'appel à projet Passeurs d'Images,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération,
- SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, la DRAC, la CAF, de la Région Bourgogne Franche-Comté, de la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne et du Conseil Départemental de la Nièvre.

Suivent les signatures.